

# ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AFR 47/005/2007 – ÉFAI

21 mars 2007

Informations complémentaires sur l'AU 58/07 (AFR 47/003/2007, 21 mars 2007)

## Préoccupations pour la santé

**RWANDA**

**Idesbald Byabuze Kataruka (h), ressortissant congolais**

---

Le 21 mars, le professeur de droit congolais Idesbald Byabuze Kataruka a été libéré de la prison centrale de Kigali, où il était détenu pour « atteinte à la sûreté de l'État » et « discrimination et sectarisme ». Les charges ont été abandonnées et la procédure juridique engagée contre lui stoppée.

Les autorités ont conduit Idesbald Byabuze Kataruka à la frontière de la République démocratique du Congo. Il est entré sur le territoire de ce pays dans des conditions de sécurité, mais les autorités rwandaises l'ont définitivement interdit de séjour au Rwanda.

Idesbald Byabuze Kataruka avait été arrêté le 16 février. Le parquet rwandais l'avait ensuite inculpé, le 23, sur la base de plusieurs documents publics qu'il aurait écrits ou cosignés, dont un article intitulé « *Alerte Rwanda* ». Ce dernier, qui avait été publié en juin 2005 sur un site Internet traitant de l'actualité africaine, présentait un bilan de la situation des droits humains au Rwanda. Le point de vue adopté était très critique vis-à-vis du Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir.

**Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*